

LE PETIT ECHO

des Taillades

Bulletin municipal d'information

EDITO DU MAIRE



Nicole Girard

Maire des Taillades
Vice-Présidente de la
Communauté
d'Agglomération LMV

« Les moments les plus sombres ne durent jamais, il y a toujours un lendemain où la lumière revient chargée de promesses et d'espoir »

Chères Tailladaises, Chers Tailladais,

C'est dans un contexte particulier, encadré par les directives du protocole sanitaire imposées par la Covid 19, que le premier Conseil municipal s'est réuni le 28 mai, exceptionnellement, à la salle des fêtes du Moulin Saint-Pierre, pour l'installation de la nouvelle municipalité, dont le Maire, ses adjoints et ses conseillers délégués.

Je suis donc très honorée de reprendre le flambeau avec mon équipe en partie renouvelée et nous tenons à remercier les Tailladaises et Tailladais pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Nous mettrons tout en œuvre pour améliorer encore davantage la vie de chacun d'entre vous sans exception et nous serons à vos côtés.

Je suis très fière d'ouvrir, avec ce premier petit Echo, les pages de notre histoire pour les six années à venir.

Le confinement décidé par le gouvernement nous a contraint à limiter au strict minimum toutes nos activités pendant près de deux mois et demi. Je tiens à souligner le comportement responsable et solidaire de chacun de vous durant cette période et notamment le personnel communal qui a su gérer la situation, les personnes bénévoles qui nous ont aidés, que tous soient remerciés.

Il est certain que notre commune comme toute collectivité, se verra impactée financièrement et sera confrontée à des choix importants dans ses investissements et son fonctionnement.

Ainsi, cet été singulier n'aura pas eu le caractère festif habituel. Le bal du 13 juillet, la fête votive ou encore les spectacles des Estivales dans leurs formules usuelles, ont été annulés au terme d'un arbitrage intimement difficile.

Mais, nous avons estimé que le risque était trop important pour la population et sur le principe de précaution nous avons décidé de préserver la santé publique car elle prime avant tout ! La récente croissance de la propagation du virus dans notre département vient, en outre, conforter ces décisions.

En effet, l'été avec le chant des cigales peut avoir éloigné la pandémie dans nos esprits !

Cependant, le coronavirus circule toujours et il faut encore faire preuve de prudence en respectant de très près les gestes barrières et les consignes pour éviter une deuxième vague. Ce qui mettrait davantage l'économie du pays dans une situation catastrophique, certaines entreprises se trouvent déjà en difficulté et certains emplois en perdition !

Enfin, la saison estivale est synonyme de forte chaleur, je souligne ici l'effort soutenu que les membres du Comité communal des feux de forêt (CCFF) déploient tout l'été pour veiller sur notre beau massif et les remercie infiniment pour leur dévouement et leur investissement.

Je vous souhaite une bonne lecture et une belle fin d'été !



LE CONSEIL MUNICIPAL

LES ADJOINTS



Sonia HAQUET
1^{re} adjointe
Affaires scolaires et jeunesse



Philippe GUILLOT
Travaux



Bérengère LOISEL
Environnement



Guy HONORAT
Eaux et Forêts

LE MAIRE



Nicole GIRARD



Michel LE FAOU
2^e adjoint
Communication et associations



Michèle NOUGUIER
3^e adjointe
Cadre de vie et culture



Henri BOURNE
4^e adjoint
Finances



Jean-Louis DELPIANO



Isabelle KIN



Maxime DAUPHIN



Dominique GIRAUD LE FAOU



Thomas BIDON



Amélie BERGER



Claudine PEUCH
Liste "Vivre aux Taillades"



Marc CHABERT



Nelly MERCIER



José TUR
Liste "Vivre aux Taillades"



Béatrice VELASCO
Liste "Vivre aux Taillades"

LES COMMISSIONS MUNICIPALES : QUEL EST LEUR RÔLE ?

Elles sont destinées à faciliter le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Ce sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence et qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles ne disposent cependant d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Chaque commission est composée d'un adjoint responsable et de plusieurs conseillers municipaux. Le Maire en est président de droit.

SEPT COMMISSIONS :

- **Finances** - Elu responsable : H. BOURNE
- **Travaux** - Elu responsable : P. GUILLOT
- **Affaires scolaires et jeunesse** - Elue responsable : S. HAQUET
- **Urbanisme** - Elue responsable : N. GIRARD
- **Environnement et dév. durable** - Elue responsable : B. LOISEL
- **Cadre de vie et culture** - Elue responsable : M. NOUGUIER
- **Communication et associations** - Elu responsable : M. LE FAOU

SENATORIALES

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a désigné comme suit les Grands électeurs :

Nicole Girard, Sonia Haquet, Michel Le Faou, Michèle Nouguier, Henri Bourne, en qualité de titulaires et Philippe Guillot, Bérengère Loisel Montagne et Guy Honorat en qualité de suppléants pour élire le 27 septembre prochain les futurs sénateurs ou sénatrices en lice pour le Vaucluse.

UNE CRISE SANITAIRE SANS PRECEDENT

L'histoire n'en est pas à son premier événement jugé digne de mémoire et le monde a déjà été marqué par des épisodes meurtriers mais cette pandémie de Covid 19 est inédite dans sa mise à l'épreuve collective et restera certainement un fait marquant d'un virus sur l'espèce humaine.

Si la riposte s'est organisée par le confinement, cet isolement impératif nous a tous rapprochés dans un même combat marqué par la solidarité et l'imminent besoin de lien social.

C'est dans cet esprit que la municipalité a souhaité garantir la continuité des services publics et que plusieurs actions ont été menées auprès de la population.

Lien social

Un recensement de la population la plus vulnérable a été effectué. Une prise de contact a permis de nouer un lien et un suivi régulier auprès de ces personnes. En parallèle, un dispositif de commandes de produits de première nécessité, organisé par la mairie en partenariat avec Carrefour Contact leur a été proposé. La livraison a été assurée par des élus et des bénévoles ce qui a facilité leur quotidien et permis de rompre avec l'isolement.

Marché

Fermé dans un premier temps sur décision préfectorale, le marché a repris ses activités en restreint dès le 23 avril puis complètement au 15 mai. Ce dernier reste conditionné au respect des gestes barrières et au port du masque.

Déconfinement

Quelques jours seulement après l'annonce d'un déconfinement, la commune a souhaité offrir à la population des masques lavables et réutilisables afin de contribuer à cette reprise.

ECOLE

La reprise progressive de l'école, malgré un protocole sanitaire lourd à respecter, a pu se faire dans de bonnes conditions.

Rentrée scolaire 2020 : les consignes seront communiquées dès que nous en aurons connaissance.

ACTUALITES

Protégeons-nous, portons tous des masques



La propagation du virus reste encore très élevée. Le risque est toujours présent, il est extrêmement important de continuer à appliquer les gestes barrières et à porter le masque dès que la distanciation physique ne peut être respectée.



Un grand merci :

A l'ensemble du personnel municipal pour sa mobilisation

Aux personnes qui ont fait don de solutions désinfectantes et de masques répondant à l'appel des médecins Tailladais

Aux couturières bénévoles de notre commune qui ont confectionné des masques en tissu pour adultes et enfants

Aux exposants du marché et aux commerçants qui ont su s'organiser pendant le confinement pour assurer le quotidien des Tailladais

A l'entreprise Savon Stories pour le don de savons fabriqués sur site

Au magasin Carrefour contact pour son engagement

A tous les bénévoles qu'ils soient élus ou non qui ont participé aux diverses actions et plus spécialement à la jeune Laurine BECK pour son dévouement au service des autres.

FINANCES : UN BUDGET SAIN ET EQUILIBRE

1. ELABORATION du BUDGET

Le budget est structuré en deux parties :

- Une **section de fonctionnement** qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges fixes...)
- Une **section d'investissement** qui présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette...).

Chacune de ces sections doit être à l'équilibre : recettes = dépenses. Les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (impôts, recettes du domaine, tarification des services) par les dotations de l'Etat (subventions), par le recours à l'emprunt pour les investissements.

2. EXECUTION du BUDGET

Une fois voté, le budget est exécuté tout au long de l'année : les dépenses sont payées (factures fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain...) et les recettes encaissées (dotations de l'Etat, fiscalité, facturation des cantines...).

Cette exécution implique deux acteurs :

- **Le Maire**, ordonnateur, par l'intermédiaire de ses services administratifs, engage et ordonne les dépenses et recettes.
- **Le Comptable public**, sous l'autorité du ministère des Finances, contrôle, encaisse les recettes et décaisse les dépenses.

En fin d'exercice, le compte administratif permet de constater les dépenses et recettes réelles réalisées ainsi que les excédents ou déficits.

SITUATION 2019

Il faut retenir du Compte administratif 2019 les chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Excédent
Fonctionnement	1 876 369 € (1)	1 283 187 € (2)	593 183 €
Investissement	722 361 € (3)	437 384 € (4)	284 977 €

(1) Dont les impôts et taxes pour 62% et 16% de report de résultat 2018

(2) Dont les charges de personnel pour 58% et 11% de charges générales

(3) Dont les dotations pour 78 % et 21 % de subventions

(4) Dont le Chemin St François pour 30% et 24% de report de déficit 2018

Des "restes à réaliser" d'investissement* ont été reportés en 2020 :

	Recettes	Dépenses
Report en 2020	384 178 €	817 013 €

*Ces travaux engagés et non terminés concernent notamment les travaux d'aménagement de la RD 2 et du chemin Saint François et ont été repris au budget primitif 2020.

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 a été élaboré de manière différente des autres exercices. Celui-ci a intégré les résultats 2019 de deux budgets annexes :

- Le budget "Baux Commerciaux" a été clôturé, il affichait un excédent d'exploitation de 46 120 €
- Le budget "Assainissement" en attente de son reversement à la Communauté d'agglomération affichait un excédent d'exploitation de 108 285 € et un excédent d'investissement de 177 214 €

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2020 (suite)

Ce budget primitif 2020 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 21 juillet dernier et est équilibré en dépenses et recettes comme ci-dessous :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<i>Fonctionnement</i>	1 890 245 €	1 890 245 €
<i>Investissement</i>	2 090 959 €	2 090 959 €

Le fonctionnement a été construit sur les mêmes bases que les années précédentes et ne comporte pas de nouveautés.

En plus des reports de 2019, le budget d'investissement intègre des postes importants :

- Mise en place d'une ligne budgétaire de 600 000 € pour l'acquisition d'un local pour les services techniques de la commune.
- Remplacement du système de chauffage au fioul vétuste de la salle des fêtes par un équipement à meilleure performance énergétique pour réduire la facture et l'empreinte écologique de la commune. Coût estimé : 100 000 €.
- Dépenses liées à la fin des travaux de la RD2 et du chemin Saint-François.
- Remplacement d'un véhicule municipal par un véhicule électrique.

Ces investissements seront réalisés grâce aux excédents 2019 décrits précédemment, aux dotations, aux subventions et à un emprunt qui n'excédera pas 450 000 €.



Nous ne connaissons pas l'ampleur des répercussions qu'aura la crise du Covid-19 sur l'économie et les finances publiques mais il est prévisible que l'état demandera aux collectivités plus de rigueur dans la gestion de leurs finances voire quelques efforts. La commune a la capacité d'affronter cette période difficile. Nos finances sont maîtrisées, notre endettement est faible, notre capacité d'autofinancement a retrouvé un niveau acceptable (environ 200 000 €).

Un nouveau local pour les services techniques

Afin d'améliorer les conditions de travail des services techniques, la commune a décidé d'investir dans un **local neuf situé** au sein du **Parc d'Activité de Bel Air**. Il s'agit d'un local d'une surface au sol de 342m² comprenant un entrepôt pour le stockage du matériel communal surmonté d'une mezzanine de 193m² avec bureau, salle de réunion et vestiaires. Il est également prévu des places de parking pour les véhicules communaux. Cet investissement d'un montant de 600 000 € a obtenu des aides financières au travers de subvention permettant son financement à hauteur de 60%.

Par ailleurs, la toiture de ce bâtiment sera louée par la mairie à Provence Eco Energie pour l'installation de **panneaux photovoltaïques**. Ainsi le choix d'un tel bâtiment s'intègre dans la politique communale en faveur de l'environnement.

L'achat du local devrait être effectif fin 2020 - début 2021.



LES TRAVAUX FAITS OU EN COURS



La sculpture le "**Morvelous**" a été restaurée et des **panneaux d'information touristique** ont été installés sur différents sites.



Les abords du **rond-point du Chemin des Mulets** ont été sécurisés par la création de trottoirs pour permettre d'accéder à pied ou à vélo, par le lotissement les Jardins du Moulin, au village. Une signalétique sera mise en place prochainement

Les travaux d'aménagement de la **RD2** sont en cours. Ils doivent favoriser la circulation en toute sécurité des piétons et des cyclistes par la création de voies dédiées et diminuer la vitesse en agglomération, par la réduction de la voie circulante.



Le **Chemin Saint-François** a fait l'objet d'un aménagement favorisant la circulation des vélos par le marquage au sol de voies cyclables dans les deux sens de circulation et leur donnant la priorité.



D'autres travaux ont été réalisés : la toiture de la **chapelle Saint-Gens** a été révisée, les murs du **columbarium au cimetière de Sainte-Guimelle**, noircis par le temps, ont été nettoyés et les actions de **lutte "anti-nuisibles"** ont été menées dans les bâtiments communaux.

Par ailleurs, une **analyse de présence du chancre coloré** sur les 93 platanes référencés sur la commune a été menée par un expert : tous sont sains et ne présentent donc aucun symptôme.

ECOLE ET CANTINE

Les services techniques ont profité des vacances des enfants pour effectuer quelques travaux : reprise de certains raccordements électriques (changement d'un disjoncteur, remplacement de dalles lumineuses dans la salle de motricité, révision des blocs de sortie ...).

En matière de plomberie, remplacement de chasses d'eau, réparation des fuites, régulation de la pression des robinets...

A la cantine, la commune s'est dotée d'un nouveau matériel performant, il s'agit d'une cellule de refroidissement et d'un robot coupe, ce qui permettra aux cantinières d'améliorer leurs conditions de travail et d'enrichir la diversité de leurs plats.

LES TRAVAUX A VENIR

- L'installation d'un panneau d'information lumineux à led recto-verso est prévue sur la RD2. Ses dimensions permettront une bonne lisibilité des informations diffusées.
- La passerelle piétonnière en bois au niveau du pont au-dessus du canal sur l'avenue du Moulin fera l'objet d'une réfection complète. L'ensemble des planches de bois actuellement très abîmées seront remplacées par de nouvelles en chêne de Bourgogne.
- Le mur de soutènement du vieux cimetière doit faire l'objet d'une consolidation.
- Enfin une taille d'entretien des platanes du Moulin est en cours de planification. Nous attendons les résultats de l'analyse de présence du chancre coloré avant le lancement des travaux au printemps prochain.

Focus sur la Véloroute du Calavon

Elle constitue un maillon du projet "EuroVelo n°8" reliant Cadix (Espagne) à Athènes (Grèce) en vélo, en passant par l'île de Chypre sur une longueur de 5 888 km, traversant deux régions en France et 9 départements sur 670 km. Elle consistera à terme en 49 km de véloroute aménagée dans le Vaucluse, entre la limite Est du département et Cavaillon.

Les travaux de finalisation de la portion entre Robion et Cavaillon sont en cours sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer.

Différentes possibilités d'accès vers les Taillades sont prévues. Un plan détaillé sera communiqué prochainement.

VIE COMMUNALE

Grégory, le nouveau garde champêtre

Gregory MERCURIN est le nouveau garde champêtre des Taillades.

Âgé de 45 ans et originaire de Cavaillon, il a pris ses fonctions le 1er février 2020 en remplacement de Pierre HELLAL qui a pris sa retraite.

Après une carrière militaire de 17 ans tout d'abord dans l'armée de terre en tant que tireur d'élite puis dans l'armée de l'air comme contrôleur de défense aérienne, il intègre la fonction territoriale sur un poste de garde champêtre à Cheval-Blanc.

Il rejoint aujourd'hui l'équipe des agents de la commune et se tient à votre disposition.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Les Taillades s'engage pour l'environnement

Le véhicule communal dédié aux déplacements de notre garde champêtre doit être remplacé en raison de son état d'usure avancé. C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé d'investir dans un **véhicule tout électrique** agissant ainsi comme elle s'y était engagée dans une **démarche responsable et protectrice de l'environnement**. Le flocage de ce nouveau véhicule sera également différent de l'actuel.



Comité communal des feux de forêts

De nouveaux membres sont venus renforcer l'effectif des bénévoles du CCFF. Il s'agit de Christophe HAQUET (enseignant et ancien sapeur-pompier volontaire), Philippe AZORIN et Robert GUERISOLI (pompiers à la retraite). Bienvenue à ces nouvelles recrues qui apporteront leur savoir-faire aux autres membres qui n'attendent que cela pour être au fait de leur mission.

Au vu de l'état de sécheresse des sols dû à un printemps chaud et sec le travail des bénévoles a été encore plus intense que d'ordinaire. Dès la fin juin, ils étaient déjà à pied d'œuvre aux départs des chemins de randonnées pour informer et diffuser les messages de prévention auprès du public afin de sauvegarder et préserver notre massif.

Nous tenons à les remercier pour leur investissement.

Obligation légale de débroussaillage

La sauvegarde et la préservation du Luberon, sont également liées à son entretien. Il est donc important de rappeler que le débroussaillage est soumis à une réglementation : il concerne les **propriétaires des terrains et constructions situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres de bois, forêts, garrigues ou maquis**. Ces travaux, les OLD, doivent être réalisés avant le 31 mai. Plus d'infos sur le site : <http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitrelesregles/debroussaillage> Grâce à l'implication et à la mobilisation de M. OLCZAK, ancien président du lotissement Pied Caud l'Aiguille, un travail colossal de débroussaillage, à la charge des riverains, a été réalisé par une entreprise spécialisée sur cet îlot à fort risque.

Une réunion sur les OLD est prévue début de l'automne avec les services dédiés et les résidents des sites à risque. Les personnes concernées seront invitées personnellement.

CIVISME : continuons nos efforts !!!

ABOIEMENT ET DEJECTIONS

Si vous êtes propriétaire d'un chien et que le voisinage et/ou le garde champêtre vous font remonter des bruits d'aboiements intempestifs, merci de votre compréhension pour remédier au comportement de votre animal de compagnie car cette nuisance constitue un **trouble du voisinage** (article R1336-5 du Code de la santé publique).

Par ailleurs, trop de déjections de chiens sur les trottoirs, dans les espaces de détente... Ce n'est pas leur faute, mais vous pouvez y remédier en vous munissant d'un sac pour laisser votre passage propre.

HAIES

Quoi de plus beau qu'une haie naturelle mais attention à son débordement sur la voie publique, elle peut devenir un obstacle gênant pour les usagers ! Merci de vérifier si vous n'êtes pas dans ce cas et de parer à ce désagrément. Piétons et cyclistes, en particulier, n'en seront que plus reconnaissants. (Art. L 2212- 2 du code général des collectivités territoriales)

TONDEUSE ET BRICOLAGE,

le week-end et les jours fériés !

Cette activité n'est pas interdite mais risque de déranger le voisinage par le bruit des machines utilisées. Pour le respect des voisins, une piqûre de rappel pour leur emploi :

- Entre 8h30 et 12h et entre 14h30 et 19h30 les jours ouvrables
- Entre 9h et 12h et entre 15h et 19h les samedis
- Et entre 10h et 12h les dimanches et jours fériés.

ET AUSSI :

Ne pas stationner sur les trottoirs !

Ne pas jeter les ordures sur la voie publique !

EXPRESSION DES ELUS

Expression de la liste majoritaire "Ensemble, agissons pour demain"

Le 15 mars dernier, malgré le début de la crise sanitaire, plus de la moitié des électeurs Tailladais s'est déplacée aux urnes. La liste "Ensemble, agissons pour demain" a obtenu 63,48 % des votes exprimés. Le résultat de ce scrutin prouve votre confiance à notre égard pour administrer la commune durant ces six prochaines années et nous vous en remercions vivement. Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour en être digne et ne pas vous décevoir.

Ainsi, nous nous appliquerons à réaliser au mieux le programme que nous vous avons présenté, notamment sur ses grands thèmes comme le développement de l'attractivité de la commune et la préservation de l'environnement.

Il est certain que la crise sanitaire et économique que nous vivons aura un fort impact sur nos priorités et nos actions.

Notre installation le 28 mai dernier ne nous a pas empêchés d'être présents pendant la période de confinement afin d'apporter de l'aide et rendre service à ceux qui en avaient besoin, notamment les personnes âgées ou en difficulté.

Cette proximité avec les habitants des Taillades, nous souhaitons la développer afin d'être des élus de terrain, bien conscients des réalités. Nous serons des élus à votre écoute, n'hésitez pas à nous solliciter pour le bien de la commune.

Les conseillers municipaux issus de la liste "Ensemble, agissons pour demain"

Expression de la liste "Vivre aux Taillades"

Nous souhaitons remercier chaleureusement les Tailladaises et Tailladais pour le soutien qu'ils nous ont apporté lors des dernières élections municipales. Celles-ci se sont déroulées dans un contexte d'incertitude face à l'épidémie de COVID 19, ce qui a eu des répercussions sur la mobilisation des électeurs et donc sur les résultats des élections.

De fait, notre commune, comme beaucoup d'autres, a connu un fort taux d'abstention.

Aucune réelle représentativité n'a pu donc se dégager, la liste de Mme Nicole GIRARD n'ayant recueilli que 33,98 % de vote des électeurs inscrits et celle de M. Jean-Claude BENSI, 19,54 %.

Aussi l'équipe de « Vivre aux Taillades » aura à cœur de défendre l'intérêt de notre village en faisant preuve d'une attention vigilante et constructive aux projets et aux décisions qui seront portés par la Municipalité, mais aussi en étant des relais d'information auprès des habitants.

Vous pouvez nous envoyer vos propositions et remarques à l'adresse : vivreauxaillades@yahoo.com.

Les conseillers municipaux issus de la liste « Vivre aux Taillades »


AGENDA

Retrouvez le programme des manifestations sur www.lestaillades.fr

Directrice de la publication :
Nicole GIRARD
Comité de rédaction :
Commission Communication
Crédit photos :
Mairie des Taillades
Tél. 04 90 71 09 98

CONTACTS ET NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

- Lundi, mardi et jeudi :
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h15
- Mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h30

 04 90 71 09 98

www.lestaillades.fr